

R. P. Guignes. — C'est très bien ! J'avoue, mes deux jeunes messieurs, que je vous connais déjà de réputation. Le directeur spirituel de votre école m'a renseigné sur vos succès, sur vos heureuses dispositions et sur vos projets d'avenir.

Taché. — Il vous a dit que nous désirions entrer dans votre communauté ?

R. P. Guignes. — Oui, c'est ce qu'il m'a dit. Êtes-vous, en effet, bien désireux de vous faire prêtres oblats ?

Taché. — Je n'ai pas d'autre ambition, mais....

Léonard. — Je le désire aussi beaucoup, mais mon père s'y oppose fortement.

R. P. Guignes. — Votre père ! M. Léonard ! ne veut pas que vous entriez chez les Oblats ? Mais c'est pourtant un brave chrétien, un ami de notre communauté. Le lui avez-vous demandé sérieusement ?

Léonard. — Très sérieusement. Mais c'est inutile ; il ne veut pas en entendre parler.

R. P. Guignes. — Et que vous répond-il ?

Léonard. — Il me répond que je suis trop jeune pour entrer dans une communauté, et qu'il vaut mieux que j'aille au collège.

R. P. Guignes. — Quel âge avez-vous ?

Léonard. — Quatorze ans.

R. P. Guignes. — Quatorze ans ! Vous n'êtes pas trop jeune ; beaucoup d'enfants plus jeunes sont entrés en communauté pour se former à la vie religieuse, et ils ont parfaitement réussi. Plusieurs parmi eux sont devenus des saints que l'Eglise honore et qu'elle nous propose pour modèles. Il faut que vous disiez bien tout cela à votre père.

Léonard. — Il ne voudra pas m'écouter. Si vous veniez plutôt le voir vous-même et le prier de me donner son consentement.

R. P. Guignes. — Non, ce n'est pas à propos, au moins pour maintenant. Il faut que vous fassiez vous-même tout ce que vous pourrez pour obtenir son consentement, et, s'il vous le refuse, vous m'en informerez : je verrai alors ce que je pourrai faire.

Léonard. — Mais comment faut-il m'y prendre ? Je le lui ai déjà si souvent demandé ; je crains de paraître obstiné et de désobéir. Cependant, Révérend Père, j'ai lu dans la vie de mon saint patron, saint Louis de Gonzague, que ce n'est qu'à force d'instances qu'il a réussi à obtenir le consentement de son père, pour se faire religieux.